



Décision du Maire N° 2024-010

Nos réf : SR/HT/DB/HG

Objet : Signature de la Convention / Atelier d'éveil corporel avec Madame Élise ROCROUGE 6 rue des Peupliers 70400 BUSSUREL – 2024/2025

La Maire de la Commune de Bavans – 25550

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération en date du 11 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Madame la Maire est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DECIDE

Article 1^{er} : La signature de la Convention entre Madame Élise ROCROUGE, le Multi-accueil "Les Tourtereaux" de Bavans, le Relais Petite Enfance (RPE) de Voujeaucourt, le Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) de l'AGASC et l'Association "Avenir du Mont-Bart" (AMB), pour la mise en place d'un atelier d'éveil corporel.

Madame Élise ROCROUGE a été sollicitée par le Relais Petite Enfance (RPE) de Voujeaucourt associé au Multi-accueil "Les Tourtereaux" de Bavans.

Cet atelier fonctionnera à raison de 15 séances selon planning.

Coût forfaitaire net pour le Multi-accueil pour une intervention : 10 € ;

Frais de déplacement : 70 € ;

Soit un **coût annuel de 220 €.**

La convention prend effet à sa date de signature et jusqu'au 20/06/2025.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Montbéliard.

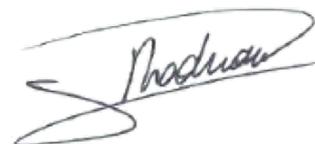
Envoyé en préfecture le 23/09/2024	
Reçu en préfecture le 23/09/2024	
Publié le	
ID : 025-212500482-20240916-DECISION2024010-CC	

Décision certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 16/09/2024
Publiée sur site internet le : 16/09/2024



Fait à Bavans le 16/09/2024

**La Maire,
Sophie RADREAU**




Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS

Tél. 03 81 96 26 21

E-mail : mairie.bavans@bavans.fr – site internet : www.bavans.fr

